VENTES A L'ENCAN.

# Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

W. Company Limited vs International Car Company.

No 92.695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la ville de Kenner, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et attendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin sur douze pieds par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public de quarante pieds en largeur sur lequel part la portion de terre ci-après décrite marquée E et ayant les mesures suivantes, à savoir: sur la ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent soixante-seize pieds neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt quatre pieds neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie, sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-trois pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun de eux cent dix neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Goldberg notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 240.

En lequel dit acte d'achat les lignes ou vantes sont vues.

1. Que il sera réservé de ladite vente le droit existant de la New Orleans Terminal Company au travers de la dite propriété, cent pieds de largeur, étant cinquante pieds de chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans la dite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'ont réservés de ladite vente en faveur de la imperte des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entrecroisements portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

Les propriétés foncières et machines, situées à cette date devant être vendues en bloc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Tenter la Bank and Trust Company, requérante.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables pour commerces et résidences

J. C. Jacobs et al. vs Mme A. G. Jacobs et als.

No 89 165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 12 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 26 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, et d'un jugement rendu le 24 juin 1909 et signé le 30 juin 1909, par le juge ci-dessus nommé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet 552, borné par les rues Foucher, Delaisaise, S. Frank in et S. Liberté, mesurant 30 pieds 6 pouces 5 lignes de façade rue Delaisaise, sur 80 pieds, 7 pouces, 1 ligne rue Foucher, 129 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 6 et 127 pieds, 2 pouces, 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 6.

2. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1618 et 1620 rue Dryades, et comprenant deux magasins à deux étages dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Dryad à Baronne Enterpe et Terpsichore, désignés par les lettres E et F sur un plan de John F. Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant J. Fabry, notaire, le 10 mars 1877, d'après lequel les dits terrains mesurent chacun 19 pieds 2 pouces 5 1/2 lignes de face rue Dryades sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière et couvrant sur la rue Enterpe.

Chaque magasin est loué $100 par mois jusqu'au 30 septembre 1910, au placement de valeur et certain d'augmenter de prix.

3. Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1408 et 1410, 1414 et 1416 rue Magasin et comprenant deux maisons doubles à deux étages, ayant de chaque côté 8 chambres, etc., dans le Premier District, carré borné par les rues Magasin, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos 3, 4 et 5 sur un plan de P. C. Bendeneguid, architecte, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains ne touchant et mesurant chacun, plus ou moins, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 3 lignes de façade rue Magasin, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

La vente sujette au bail et aux loyers qui rendent les immeubles. Chaque maison doit être vendue séparément, selon de plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1600 rue Carondelet, et se composant d'une maison de résidence à deux étages, ayant un corridor et environ 10 chambres, dans le Premier District, dans le carré borné par les rues Terpsichore, Enterpe, Carondelet et l'Avenue St Charles, désigné par le No 4 sur un plan de Pilié et De Pouilly, ingénieurs civils, le 11 mars 1866, selon lequel ledit terrain mesure, au pied américain, 30 pieds de face rue Carondelet, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue Terpsichore, de 133 pieds.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant G. E. Westfeldt, notaire, aux frais des acquéreurs.

Hess F. Brédasale, a

W. R. Scullin.

Bush, Walshe & Bush, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Louise Breckmann, veuve de Julius Grabenhorst.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,636—Division A—Attendu que Mlle Annie McGinley, femme seule, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Breckmann, veuve de Julius Grabenhorst, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos F. Walton avocat.

8 juin—6 12 17

VENTES A L'ENCAN

# Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

JOLI COTTAGE SIMPLE

No 2527 RUE PRIEUR

Deux Terrains pour Bâtir, Contigus

Entre la Promenade Franklin et la Rue Painters.

Vis-à-vis un Marché maintenant en Voie de Construction.

JEUDI, 14 JUILLET 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de John Henry Vatter

No 96 349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, 14 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville et, vertu de et conformément à un ordre signé daté et signé du 8 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Prieur, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No six, commençant 89 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant cheminée pour voiture et contenant galerie sur le devant, 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Prieur.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Les améliorations ci-dessus consistant d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vatter, décédé, de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1908, enregistré en le livre des transferts, 219, folio 385.

Les propriétés ci-dessus seront offertes séparément et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer toutes les dettes et frais et charges l'adjudication sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr, seul frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE

Encanteur.

Zengel, Thomas & Bethea, avocats.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 11 12 13 14

# Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belles Installations de Bureau et de Magasin de Tous Genres.

A l'Encan, au 837 de la rue du Canal.

Vendredi, 15 Juillet, à 11 heures a.

Dans l'affaire de la liquidation de la Ford S. Kaufman Co. No 91,823 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

Conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge, daté du et signé le 27 juin 1910, à la Nouvelle-Orléans, à moi adressé pour que je vende à l'enchère publique, pour du comptant, la propriété ci-après décrite selon un inventaire.

Un lot de belles vitrines de murs, un "silent salesman", compteurs, vitrines, miroirs "cabinets", valises (Dressing cases), porte robes, porte paletots, sujets en cire, pupitres chaises, tables et nombre d'autres beaux articles de magasin et de bureau.

Conditions—Comptant, sans de limite.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur.

Bureau 722 rue Gravier.

Téléphone M. 357

29 juin—29—juil 3 10 15

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Germann—Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans. No 93,605.

BON COTTAGE SIMPLE, 129 RUE SUD WHITE,

A QUELQUES PAS DE LA RUE DU CANAL,

A L'ENCAN, A MIDI, MARDI, 26 JUILLET, A la Bourse, 311 Rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Germann, dossier No 93,605, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, daté et signé du 21 juin 1910, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 26 juillet 1910, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Gasquet, maintenant avenue Cleveland, Dupré et Canal, et d'après un alignement dressé par Edgar Pilié, voyer, lequel devis daté du 18 juillet 1900 est annexé à un acte d'achat dudit lot par le descendant en ceci; ledit lot en portion de terre commençant à une distance de quatre vingt cinq pieds huit pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Cleveland et mesurant trente deux pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante et un pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles, et comme il est démontré par ledit devis d'arpentage dressé du tout du lot No quinze, de deux pieds sur le côté le plus près de la rue du Canal du lot contigu désigné par le No neuf et trente deux pieds pris du fond sur la ligne de profondeur du lot numéro dix-neuf, d'après un devis dressé par P. A. D'Hemecourt, député voyer de ville, daté du 26 mars 1886, annexé pour référence à un acte de vente par H. Larocheoui à J. F. Tyrell, passé pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 5 avril 1886.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Frederick Zengle, notaire. La vente sujette au bail existant et les loyers réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente, un dépôt (sans intérêt), de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Zengel, Thomas & Bethea, avocats

25 juin—25 26—juil 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 92,356—Succession de La rinta Graham.

Vente en Partage d'un Site Splendidement Situé

POUR BATIR, AVENUE NASHVILLE,

L'ilet des rues Perrier, Colisée et Arabella.

MARDI, 19 JUILLET.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Lavinia Graham, dossier No 92,356 ledit ordre rendu en cour ouverte le 9 juin 1910 et lu et signé en cour ouverte le 15 juin 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 19 juillet 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 6 dans l'ilet borné par l'avenue Nashville, les rues Perrier, Pleasant et Arabella, lequel lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les frais de l'acte de vente, incluant les frais de certificats pardevant Louis A. Martinez, notaire, un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Wm B. Ker, avocat.

Wm C. McLeod, curateur ad hoc.

16 juin—16 19 26—juil 3 10 17 19

# STATION BALNEAIRE

(Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 622 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Propectus et informations données gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

3 juin—1 an

VENTES A L'ENCAN.

# Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

Joli Cottage Simple.

4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilde.

Succession de Magdeline Bruning épouse de Carl F. Kuppler.

No 93 776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre signé daté et signé le 21 juin 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District dans l'ilet borné par l'avenue St Claude, les rues Kentucky, Mathilda et Nord Rampart désigné comme lot No 9 mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur entre lignes parallèles de 198 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Acquis par Carl F. Kuppler pendant son mariage avec Magdalena Bruning par achat de la Suburban Building and Loan Ass'n par acte pardevant H. L. Loomis Jr notaire le 5 février 1909 enregistré dans le livre des transferts 220, folio 689.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple neuf en bois couvert en ardoise retiré du trotteur contenant 5 chambres, galerie, citerne, hangar etc. Double ligne de chars devant la porte et portant le numéro municipal 4516 avenue St Claude.

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Bethea, avocats.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,

806 rue Perdido.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 25 26 27 28

# Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains dans le Septième District.

Succession de Mme Edward Rau.

No 72,489—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne (deuxième étage)—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement et ordre rendu et et signé le 6 juin 1910, par l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fern (autrefois Washington), Burthe, Short et Maple, désigné par le No 17 dudit ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Short sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Adams, Hillary et Elm (autrefois rue Zémé), désigné par le No 21 dudit ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Hillary sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente comptant; les actes de vente seront frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Carl C. Friedlicha, avocat.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN

# Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet.

Jeudi, le 28 juillet 1910.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lboto vs Lboto Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 294 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses forge, chambre pour bouilloire, shavings binn, réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur ilet un des chantiers. Cet ilet est environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt quatre terrains, Nos 1 à 24, inclusivement ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit, à savoir: le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigu au lot No 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "cash sticker", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, mobiliers, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sous leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Veuillez une entreprise opérations, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spécieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout ce qui sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont datées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lboto Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui maintenant pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement offerte de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront ceci où ledit avis aura été inséré dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a rien en d'objectionable, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et toutes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente lui ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfaira et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

CHEVAUX ET MULETS

Les meilleurs pour les chevaux et mulets sont — bonnes, avec demande modérée et élevée.

| | |
|---|---|
| Chevaux de selle et de voiture | 100@125 |
| Bons chevaux de trait | 75@115 |
| Chevaux communs | 50@100 |
| Mulets de ville | 100@115 |
| Extra heavy | 320@370 |
| Mulets pour habitations sucrières | 150@115 |
| Mules de [illegible] | 80@1[illegible] |

VENTES A L'ENCAN

# Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains qui augmentent en Valeur

SUR CHEMIN DE FER ELECTRIQUE A LA TERRACE GENTILLY ET EDGEWOOD.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 839 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 juin 1910 de l'Hon. George H. Theard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division F dans l'affaire de la succession de Delphine Gravier, No 87,657 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1385 (autrefois l'ilet No 184 du Faubourg Franklin) borné par les rues Franklin, Painters, Magistrat (maintenant Dorgenois) et Law désignés sur un plan par L. Burgevoyer le 9 mars 1836, par les numéros 1, 4, 5, 16, 23 et 24, et mesurant comme suit à savoir—

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant rue Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois), de 104 pieds 10 pouces et 12 lignes. Les lots 23 et 24 sont contigus au lot No 1 et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant le coin des rues Franklin et Magistrat (maintenant Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois) de 104 pieds 10 pouces 2 lignes. Le lot No 5 est contigu au lot No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; le lot No 16 formant le coin des rues Painters et Law et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Pour placement ou spéculation, les propriétés de ce genre sont un des meilleurs placements.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1910 devant être payées par l'acquéreur ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. B. Orleans, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

# Freed & Co.

Successeur de Jules A. Gueringer.

No 93,531—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

COTTAGE SIMPLE

No 2039 rue St-Philippe,

Entre les rues Johnson et N. Prieur.

A L'ENCAN, MERCREDI, 20 JUILLET 1910 A MIDI.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, encanteur, à notre Bureau, 838 rue Gravier.

Le cottage contenant 7 chambres, chambre à bain et vestibule.

EN VERTU de et et conformément à un ordre signé le 13 juin 1910 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Faubourg Trémé Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 256, borné par les rues St Philippe, Johnson, Ursulines et Nord Prieur, désigné par la lettre Z sur un plan dressé par D. E. Bagnère, voyer, daté du 13 novembre 1897 d'après lequel plan ledit lot de terre mesure quarante pieds (40') de face à la rue St Philippe, soixante deux pieds six pouces et six lignes (62' 6" 6") de profondeur et façade à la rue Johnson, de la sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Ursulines, à l'arrière dudit lot Z, soixante-neuf pieds, cinq pouces (69' 5"), de la même pieds, dix pouces et une ligne (16' 10" 1") sur la ligne du fond parallèle à la rue St-Philippe, et sur la ligne divisant ledit lot Z du lot Y il y a une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes (127' 10" 6"). Ledit lot Z est composé de tout du lot "Cinquante-quatre" et huit pieds, trois lignes (8' 0" 3") sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes (127' 10" 6") du lot Cinquante-trois.

Ledit vendeur a acquis ledit lot de terre décrit par achat de L. E. Jung et ses ayants droit est démontré par un acte passé pardevant Jules F. Meunier, un notaire en cette ville, le premier jour d'août 1898, enregistré au Bureau des transferts en cette ville, dans le livre 167, folio 641; et les bâtisses et améliorations maintenant sur ledit lot de terre ont été construites ici dessus incorporé par ledit vendeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et payer pour l'acte de vente pardevant Jos. Lanzenschlenger, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 20

# Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE

Clara Fleetwood vs Messrs George Oehling et Oehling et al.

Cottage double Nos 1033-35 rue Port.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 27me jour de juin 1910 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 4 août à midi la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec